Communiqué

14 janvier 2024



Appel à rejoindre la marche citoyenne du 21 janvier contre la promulgation de la loi Immigration

Dans notre <u>tribune publiée le 20 décembre</u> dernier, nous exprimions notre indignation face à la tenue du débat parlementaire qui a mené à l'adoption hâtive de la loi immigration par le Sénat et l'Assemblée nationale. Une séquence parlementaire qui a « donné lieu à de méprisables surenchères et manœuvres dont le seul résultat sera d'éloigner plus encore les Français du débat politique, de la chose publique et des défis auxquels toute l'humanité doit faire face en la matière ».

Aujourd'hui, alors que le Conseil constitutionnel est saisi de cette loi, la Fédération Léo Lagrange réaffirme son opposition ferme à sa promulgation, qui contrarie en l'état nos valeurs et nos actions.

En tant qu'acteur clé de l'éducation populaire sur les territoires, forts de notre expertise et notre ouverture sur le monde, nous sommes engagés au quotidien dans l'accompagnement des jeunes mineurs non accompagnés et des demandeurs d'asile. Nous œuvrons pour l'intégration républicaine et la diversité culturelle, offrant des formations essentielles en français langue étrangère et en savoirs de base. Notre action, centrée sur l'accueil universel est guidée par la conviction que « la fraternité humaine est une valeur universelle, indépendante des idéologies politiques ou religieuses. »

Dans ce sens, la loi sur l'immigration, dans sa forme actuelle, menace notre capacité à mener ces missions essentielles. Elle va à l'encontre de notre engagement pour la « sécurité solidaire » et la « reconnaissance des territoires de vie », principes fondamentaux de notre identité associative.

Ainsi, afin de ne pas succomber à la résignation, nous appelons nos adhérents, nos usagers, nos salariés et tous les citoyens qui partagent notre vision d'une « société humaine diverse, pacifique, équilibrée et maîtresse de son destin » à se mobiliser et à rejoindre <u>l'appel collectif à une marche citoyenne du 21 janvier</u>, contre la promulgation de cette loi.

Ensemble, faisons entendre notre voix pour une société accueillante, respectueuse des droits de tous. Rejoignez-nous dans cette marche pour affirmer notre attachement à la République, à la fraternité, et à la solidarité.

A propos de la Fédération Léo Lagrange

Association d'éducation populaire reconnue d'utilité publique, héritière de la philosophie optimiste de Léo Lagrange (sous-secrétaire d'État aux sports et à l'organisation des loisirs en 1936), la Fédération Léo Lagrange mobilise, depuis 1950, l'éducation non formelle (actions éducatives et de loisirs) et la formation tout au long de la vie pour contribuer à l'émancipation individuelle et collective et lutter contre toute forme de discrimination. Elle intervient aujourd'hui dans les champs de l'animation, de la formation professionnelle et de la petite enfance

et accompagne sur l'ensemble du territoire les collectivités et acteurs publics dans la mise en œuvre de politiques éducatives, socioculturelles et d'insertion. Avec 7 350 salariés, 3 000 bénévoles et 900 000 usagers et bénéficiaires, elle a ainsi l'ambition de donner à tous les moyens de s'épanouir tout au long de la vie.

Guidée par son Manifeste « *Nous demain : pour un progrès durable et partagé* », la Fédération Léo Lagrange est attachée à la non-lucrativité et l'utilité publique de ses actions en réaffirmant son appartenance à l'économie sociale et solidaire (ESS).

En savoir plus : www.leolagrange.org

Contact presse: Camille Dombret, tél: 06 78 06 27 91, camille.dombret@leolagrange.org